

**SARL DES TROIS RIVIÈRES.**

Coiquenay  
44 290 GUÉMÉNÉ-PENFAO

**Préfecture de Loire-Atlantique**

6 Quai Ceineray  
44000 NANTES

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Jean-Charles LAIGLE, gérant de la SARL DES TROIS RIVIERES sur la commune de GUÉMÉNÉ-PENFAO, sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage de porcs.

Les effectifs de porcs sont :

**Effectifs en projet**

Catégories	Effectifs après projet
Reproducteurs	380
Cochettes	30
Post sevrage	1 280
Porcs à l'engraissement	3 078
<b>TOTAL</b>	<b>4 504</b>

Le projet nécessite la construction de deux bâtiments sur le site qui font l'objet d'une demande de permis de construire.

L'élevage est soumis à autorisation et est classé sous les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

**Nomenclature des installations classées**

Rubrique	Nature de l'activité	Volume de l'activité Après projet	Classement
2102	Élevage de porcs	4 504 AE	A (3 km)
3660-b	Élevage intensif de porcs	3 078 PC	A (3km)

A : Autorisation DC : Déclaration à contrôle périodique

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Fait à GUÉMÉNÉ-PENFAO, le

Signature  
Jean-Charles LAIGLE

# **1 PRESENTATION DE L'EXPLOITATION ET DE SON PROJET**

## **1.1 Activités de l'installation**

La SARL DES TROIS RIVIÈRES, gérée par Jean-Charles LAIGLE, exploite un élevage porcin dans la commune de GUÉMÉNÉ-PENFAO au lieu-dit « Coiquenay ».

Les effectifs aujourd'hui autorisés sont :

*Effectifs actuels autorisés*

<b>Catégories</b>	<b>Effectifs autorisés</b>
Reproducteurs	213
Cochettes	0
Post sevrage	720
Porcs à l'engrais	1 200
<b>TOTAL</b>	<b>1 983</b>

## **1.2 Projet envisagé**

L'exploitation est aujourd'hui confrontée à la mise aux normes bien-être pour le logement des truies gestantes. Ces travaux sont l'occasion de moderniser l'ensemble de l'atelier porcin et de rendre cohérent ses effectifs.

L'élevage est « multiplicateur », c'est-à-dire qu'il fournit des reproducteurs issus des animaux à fort potentiels proposés par les sélectionneurs aux élevages de production (naissieurs ou naisseurs-engraisseurs). Le souhait est d'élever plus d'animaux sur site pour pouvoir en sélectionner plus.

Le projet consiste à :

- mettre aux normes bien-être le logement des gestantes,
- augmenter les effectifs de reproducteurs, post-sevrage et engraissement projet pour lequel il a obtenu une autorisation CDOA en date du 28/09/2012.
- construire une gestante bien-être et quarantaine,
- construire une maternité,
- construire deux engraissements,
- construire une fosse de stockage.

L'évolution des effectifs est la suivante :

*Evolution globale des effectifs porcins*

<b>Catégories</b>	<b>Effectifs autorisés</b>	<b>Effectifs sollicités</b>	<b>Effectifs après projet</b>
Reproducteurs	213	+ 167	380
Cochettes	0	+ 30	30
Post sevrage	720	+ 560	1 280
Porcs à l'engrais	1 200	+ 1 878	3 078
<b>TOTAL</b>	<b>1 983</b>	<b>+ 2 521</b>	<b>4 504</b>

Le projet porte à 4 504 Animaux-Équivalents les effectifs porcins.

Le projet va permettre :

- de mettre aux normes bien-être le logement des gestantes,
- d'améliorer les performances de l'élevage avec la mise en place de bâtiments neufs,
- d'optimiser les moyens de production existants et de réaliser des économies d'échelle,
- d'améliorer l'organisation et les conditions de travail,
- de développer l'activité et l'emploi (création de deux postes) sur le site.

Le projet permet d'obtenir un élevage plus performant techniquement et économiquement.

Ce projet contribue donc à pérenniser l'activité sur le site d'élevage. Il contribue également au développement de l'économie et de l'emploi au niveau local.

### **1.3 Classement de l'installation**

#### *Nomenclature ICPE de l'élevage*

Rubrique	Nature de l'activité	Volume de l'activité		Classement
		Actuel	Projet	
2102	Elevage de porcs	1 983 AE	4 504 AE	A (3km)
3660-b	Elevage intensif de porcs	3 078 PC	A (3km)	

*A : Autorisation*

*D : Déclaration*

*NC : Non Classé*

## 1.4 Chiffres clés

Le tableau suivant présente l'évolution des chiffres clés de l'élevage, avant et après projet.

### Chiffres clés (résumé technique)

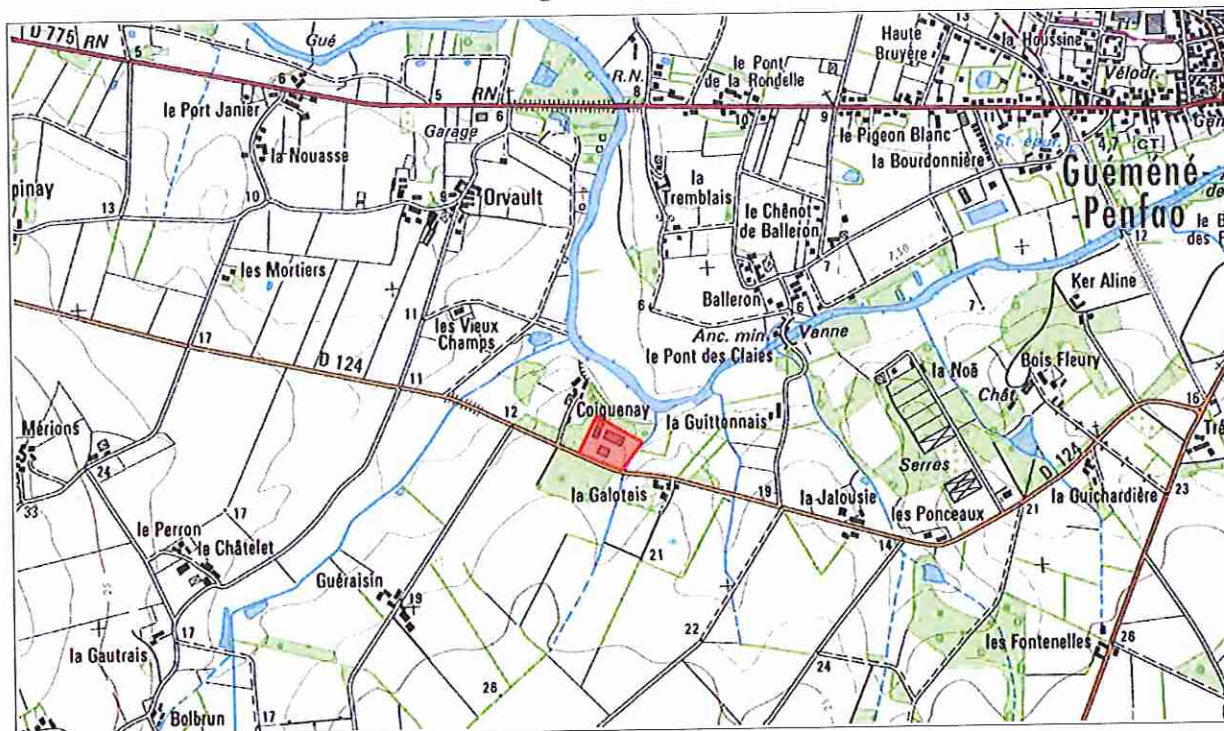
	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
<b>CONTEXTE GENERAL DU PROJET</b>	<p>Installation classée en Zone Vulnérable</p> <p>L'installation est autorisée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 213 reproducteurs,</li> <li>- 720 porcelets,</li> <li>- 1 200 porcs à l'engraissement</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Soit 1 983 Animaux Equivalents.</u></p>	<p>Installation classée en Zone Vulnérable</p> <p>L'installation en projet pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 380 reproducteurs,</li> <li>- 30 cochettes,</li> <li>- 1 280 porcelets,</li> <li>- 3 078 porcs à l'engraissement</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Soit 4 504 Animaux Equivalents.</u> Augmentation d'effectifs de 2 521 AE</p>
<b>EFFLUENTS D'ELEVAGE</b>	<p>Lisier de porcs produit : 3 624 m<sup>3</sup>/an,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N : 16 120 kg/an,</li> <li>- P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 9 500 kg/an,</li> <li>- K<sub>2</sub>O : 11 648 kg/an.</li> </ul> <p>100% du lisier est épandu</p>	<p>Lisier de porcs produit : 8 508 m<sup>3</sup>/an,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N : 38 488 kg/an,</li> <li>- P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 22 268 kg/an,</li> <li>- K<sub>2</sub>O : 27 910 kg/an.</li> </ul> <p>100 % du lisier est épandu</p>
<b>MODALITES DE GESTION DES EFFLUENTS</b>	<p>Le plan d'épandage est constitué des terres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GAEC DE LA BEZELLERIE : 180 ha SAU</li> <li>- GAEC DU PAS JEAN : 67 ha SAU</li> </ul> <p>Réparti dans les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CONQUEREUIL : 137 ha SAU (56%)</li> <li>- GUÉMÉNÉ-PENFAO : 43 ha SAU (17%)</li> <li>- PLESSE : 67 ha SAU (27%)</li> </ul> <p>Soit au total :</p> <p>SAU : 247 ha SPE : 209 ha SDN : 209 ha</p> <p>Pressions organiques :</p> <p>161 uN/ha SDN 109 uP/ha SDN 148 uK/ha SDN</p>	<p>Le plan d'épandage est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EARL DE LA BEZELLERIE : 245 ha SAU</li> <li>- EARL CROIX DE L'EPINE : 132 ha SAU</li> <li>- EARL DE L'EPINAY : 77 ha SAU</li> <li>- M. LEBLAY : 55 ha SAU</li> </ul> <p>Réparti dans les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CONQUEREUIL : 116 ha SAU (25 %)</li> <li>- GUÉMÉNÉ-PENFAO : 393 ha SAU (75%)</li> </ul> <p>Soit au total :</p> <p>SAU : 509 ha SPE : 411 ha SDN : 435 ha</p> <p>Pressions organiques :</p> <p>135 uN/ha SDN (-17%) 68 uP/ha SDN (-38%) 119 uK/ha SDN (-20%)</p>

## 2 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

### 2.1 Impact sur le milieu physique et paysage

Le site est localisé à 2 200 m au sud-ouest du centre de GUÉMÉNÉ-PENFAO.

#### Localisation générale de l'exploitation



Source : Carte IGN

Le site est en zone agricole. Il est bordé de haies sur ses côtés est et sud, le long de la départementale n°124. Il est également entouré de bois sur ses côtés nord et est, ainsi que du côté sud de l'autre côté de la départementale n°124.

Le site existant dispose d'un maillage bocager et boisé très efficace sur le plan paysager. Il est principalement visible du côté est, malgré la haie existante, compte tenu du terrain en pente.

Le site est concerné par les constructions suivantes :

- une gestante bien-être et quarantaine,
- une maternité,
- deux engraisements,
- une fosse de stockage, déportée en dehors du site, à 75 m au sud, de l'autre côté de la départementale

*Vue aérienne du site après projet dans un rayon de 300 m*



Source : Géoportail

Les nouveaux bâtiments seront implantés dans le prolongement des bâtiments existants compte tenu de la place disponible.

Les matériaux de construction sont choisis de manière à s'intégrer avec le bâti existant et le paysage environnant, ainsi les matériaux utilisés sont :

- soubassements en béton banché de couleurs gris clair, les préfossees seront talutées,
- élévations réalisées en béton banché de couleur grise,
- bardage des pignons de toiture en tôle laquée de couleur verte,
- couverture en fibrociment ondulée de couleur grise,
- portes et ouvertures en PVC blanc.

Les teintes choisies sont neutres, car elles sont les mieux intégrées au paysage et un matériau mat reflète la lumière de manière beaucoup plus ténue et est mieux intégré dans son environnement.

Les nouvelles constructions seront peu visibles des alentours car :

- elles seront dissimulées en partie par les bâtiments existants.
- l'ensemble boisé sur les côtés nord, ouest et sud forme un écran paysager efficace,

- la haie au sud-ouest forme également un écran paysager efficace par rapport au tiers le plus proche.

La fosse en projet sera également peu visible pour les raisons suivantes :

- la fosse de 4 m de profondeur est enterrée de 3,5 m, la cuve béton ne dépasse que de 50 cm du sol,
- la couverture de la fosse est réalisée en bâche plastique de couleur verte, elle dépasse de 2,2 m de la fosse.

Les abords de l'installation sont toujours maintenus en parfait état de propreté.

## **2.2 Impact sur le milieu humain**

Le site est à 2 200 m au sud-ouest du centre de GUÉMÉNÉ-PENFAO qui est l'agglomération la plus proche du projet.

Le tableau suivant présente le nombre, la distance et la localisation des tiers les plus proches du site exploité par la SARL DES TROIS RIVIÈRES.

*Localisation des tiers par rapport au site existant*

0 à 100 m (localisation)	100 à 300 m
3 habitations de membres de la Sarl au nord-ouest	1 habitation de membre de la Sarl au nord-ouest 1 habitation + gîte (18/24 couchages) au hameau de la Gallotais à 150 m au sud-ouest

Le site est concerné par des habitations à moins de 100 m des bâtiments existants, mais ces habitations sont propriétés de membres de la SARL DES TROIS RIVIERES, il ne s'agit donc pas de tiers extérieurs à l'élevage.

Le premier tiers est à 150 m de la fosse couverte en projet. La fosse et les bâtiments en projet seront peu perceptibles grâce aux mesures prises.

De manière à réduire la circulation de poids lourds, les déplacements sont organisés par les fournisseurs, de manière à optimiser les temps de parcours et le chargement des camions pour éviter des trajets supplémentaires.

Pour chaque circulation de PL, les véhicules réaliseront leur manœuvre sur le site même. Les entrées et sorties sur le site se font en toute sécurité, la visibilité est suffisante. Les véhicules ont obligation de rouler au pas sur le site.

## **2.3 Impact sur le milieu naturel**

Le projet peut avoir un impact sur les milieux naturels par :

- la construction de bâtiments d'élevage,
- les pratiques agricoles.

Cependant, le site et les bâtiments en projet ne sont pas concernés par les milieux naturels identifiés.

L'implantation des ouvrages en projet est prévue sur une parcelle qui est actuellement en cours d'exploitation. Le site d'implantation ne comporte pas d'habitats ou d'espèces d'intérêts reconnus. Le projet ne représente pas d'obstacle à la circulation des espèces.

Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Le plan d'épandage est relativement proche du site Natura 2000 Marais de Vilaine. Les parcelles situées dans la zone protégée sont classées à aptitude 0 à l'épandage.

Une étude d'incidence a été réalisée et conclut à une absence d'effets sur le site Natura 2000.

## 2.4 Impact sur l'eau

L'étude hydrogéologique a montré l'importance des écoulements superficiels dans le secteur étudié. Le substratum étant le plus souvent imperméable, le réseau hydrographique est relativement dense.

On recense les cours d'eau suivants :

- le Don : à 130 m au nord du site. Ce cours d'eau rejoint la Vilaine au niveau du Bignon à AVESSAC au bout de 11 000 m de linéaire. Ce cours d'eau et certains de ses affluents (Les Forges, le Mézillac, le Catillac) sont également concernés par les parcelles d'épandages
- la Chère : ce cours d'eau s'écoule au nord-est de la zone d'études. Une partie du plan d'épandage est concernée par deux de ses affluents ( le Gué Collin et la Renouillère). La Chère se jette dans la Vilaine en amont du Hameau de Beslé sur la commune de GUÉMÉNÉ-PENFAO.

L'ensemble du plan d'épandage est donc réparti sur les bassins versants du Don et de la Chère, eux-mêmes inclus dans le bassin versant de la Vilaine.

### Répartition du plan d'épandage par bassin versant

Bassin versant	Sous-bassin versant	SAU (ha)	SPE	%SPE
La Vilaine	Le Don	424,09	334,82	81%
	La Chère	85,11	76,64	19%
<b>TOTAL</b>		<b>509,20</b>	<b>411,46</b>	<b>100%</b>

On constate que le plan d'épandage est principalement localisé sur le bassin versant du Don.

La qualité est principalement médiocre sur le nitrate pour les deux cours d'eau de la zone d'études. La qualité sur le paramètre phosphore est meilleure, principalement de bonne qualité.

Les indicateurs sur le plan d'épandage sont les suivants :

### Calcul des indicateurs agronomiques

	N (kg/an)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (kg/an)	K <sub>2</sub> O (kg/an)
Surface Directive Nitrate « SDN » (ha)	436	436	436
Export cultures sur la SDN (kg)	70800	30978	52518
Apports (kg)	59033	29601	52024
Pression organique (kg/ha SDN)	135	68	119
Pression organique (kg/ha SAU)	116	58	102
Ratio « apports organiques/besoins SDN »	83%	96%	99%



Les mesures suivantes seront prises sur le plan d'épandage :

- Respecter l'équilibre de la fertilisation,
- Réaliser un programme prévisionnel de fumure,
- Tenir un cahier d'épandage et prévisionnel de fumure,
- Respecter les distances d'épandage réglementaires,
- Respecter les périodes d'interdiction d'épandage,
- Maintenir un couvert végétal pendant la période hivernale,
- Maintenir les bandes enherbées en bordure de ruisseau.

## **2.5 Impact sur le sol**

L'activité d'élevage ne représente pas de risques de pollution des sols, car les mesures suivantes sont prises :

- les installations sont étanches,
- les produits potentiellement dangereux sont stockés sur rétention.
- les capacités des sols ne sont pas saturées lors des épandages.

## **2.6 Impact sur le climat**

L'installation, en émettant des gaz à effet de serre et en consommant de l'énergie, a un impact potentiel sur le climat en contribuant au réchauffement climatique.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter les consommations :

- Effectuer un suivi annuel des consommations et comparer les consommations d'une année sur l'autre,
- Nettoyage régulier des conduits de ventilation de manière à réduire la résistance à l'écoulement de la ventilation.
- Éclairage des bâtiments : matériels appropriés : tubes fluorescents avec ballasts éco-énergétiques (réduction de la consommation de 15 à 70 %),
- Respect des consignes de ventilation dynamique et adéquation chauffage – ventilation,
- Optimiser le placement des systèmes de chauffage et des sondes de contrôle : bon positionnement dans le flux (convection) et éviter de placer les sondes près d'une entrée d'air ou d'un appareil de chauffage,
- Isolation des bâtiments : la technique consiste à agir sur l'isolation du bâtiment afin d'éviter les déperditions de chaleur à travers les parois et la toiture. Les murs du bâtiment d'élevage seront construits en panneaux béton isolé thermiquement,
- Le chauffage de P1/P2/PROJETA/PROJETB est assuré par une chaudière à biomasse. Ce mode de chauffage permet, à partir d'une production locale de bois d'assurer le chauffage. La combustion de la biomasse est généralement considérée neutre en terme d'émission de gaz à effet de serre du fait notamment que le gaz carbonique émis sera ensuite à nouveau recyclé lors de la croissance des végétaux. Les émissions de gaz à effet de serre du bois énergie sont nettement réduites par comparaison aux autres sources d'énergie, cf. graphique suivante.
- Ventilation centralisée : le bâtiment d'engraissement en projet sera équipé d'une ventilation centralisée. La mise en place de la ventilation centralisée permet de réduire la consommation d'énergie pour la ventilation de 20 à 30 % par rapport à un système de ventilation traditionnel.

Une réduction des consommations d'énergie entraîne indirectement une diminution des émissions de gaz à effet de serre : 1 kWh électrique consommé correspond à 84 g équ. CO<sub>2</sub> cale.

## **2.7 Impact sur l'air**

Les principales émissions atmosphériques sur le site sont les odeurs liées à l'émission d'ammoniac.

Les locaux sont maintenus en parfait état de propreté et nettoyés régulièrement. La conduite de l'élevage de porcs en bandes implique la réalisation de vides sanitaires entre les passages d'animaux, afin de nettoyer et désinfecter les salles. Le nettoyage régulier permet de limiter les odeurs.

Le site est ceinturé par des haies et zones boisées en limite de propriété. Cette présence à proximité permet le brassage entre l'air vicié et l'air sain, avec pour effet la dilution du « panache odorant » et la dispersion des concentrations d'aérosols.

Lors des épandages, les distances d'éloignement par rapport aux habitations sont strictement respectées. De même, lorsque le vent est défavorable pour les habitations les plus proches, les épandages sont décalés dans le temps.

Pour les épandages, le matériel utilisé est une tonne à lisier, équipée d'une rampe multibuses. Le lisier est refoulé dans un dispositif de répartition qui l'envoie dans la rampe équipée de buses. La pression d'épandage est plus faible qu'avec le système buse-palette, ce qui réduit l'éclatement du liquide et la libération d'odeurs.

Pour limiter ses émissions d'ammoniac, l'élevage a pris les dispositions suivantes :

- alimentation biphasée des animaux, soit un abattement de 17 % des émissions d'ammoniac.
- couverture de la fosse de stockage en projet, ce qui permet un abattement de 6% des émissions d'ammoniac au stockage.
- lavage d'air pour le bâtiment engraissement de 1302 places (abattement de 23 % à 40 % des émissions d'ammoniac).
- épandage du lisier en absence de vents pour réduire la volatilisation.
- épandage du lisier par temps frais en évitant les températures élevées qui favorisent la volatilisation.
- l'enfouissement rapide des effluents après épandage avant cultures de maïs, colza et une partie des prairies à réimplanter, soit 78,6 % du volume de liiser à épandre (sous 12 heures),

## **2.8 Impact lié au bruit**

L'activité de l'élevage de porcs est peu bruyante.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter au maximum les émissions sonores sur les sites :

- la distribution de la ration est effectuée à l'intérieur des bâtiments. Ces derniers étant fermés, l'alimentation du cheptel est inaudible depuis les habitations voisines.
- les haies et zones boisées font un écran supplémentaire à la propagation du bruit.
- les véhicules et engins utilisés à l'intérieur et à l'extérieur du site d'exploitation seront conformes à la réglementation en vigueur.
- le groupe électrogène fonctionne ponctuellement et est équipé d'un silencieux.

## **2.9 Impact lié aux déchets**

La production de déchets, hors déjections animales, est limitée.

Chaque déchet produit est repris par un collecteur agréé et valorisé dans une filière de recyclage.

## **2.10 Impact sur la santé**

Aucun risque sanitaire majeur n'a été identifié sur l'exploitation.

Les mesures suivantes sont prises ;

- Règles d'hygiène et de sécurité strictes,
- Plan sanitaire d'élevage : Nettoyage, désinfection, Dératisation, Vaccination.
- Médicaments délivrés uniquement par le vétérinaire accompagné d'une ordonnance.
- Accès aux médicaments autorisés uniquement aux personnes habilitées.

## **2.11 Conclusion**

L'exploitation projetée ne présente pas de risque pour l'environnement et les populations riveraines.

En effet, son projet est respectueux de la réglementation en vigueur et met en œuvre des techniques performantes pour limiter les nuisances.

### **3 RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS**

D'après les données ARIA du Service de l'Environnement Industriel, Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles, le risque principal de l'activité agricole est en général l'incendie, la pollution accidentelle du sol ou des eaux.

Aucun des composants ou des fonctions analysés n'a révélé de scénario présentant un risque inacceptable. **En effet, les mesures compensatoires proposées d'un point de vue technique permettent de pallier et de minimiser les risques.**

Parmi ces mesures, nous pouvons citer les mesures préventives suivantes :

- une surveillance continue des installations par les éleveurs en cas d'absence par un système d'astreinte. Les bâtiments d'élevage sont également sous alarme avec report téléphonique et alarme lumineuse.
- les distances d'isolement des stockages de produits combustibles permettant d'éviter les propagations d'incendie,
- la conformité et le contrôle périodiques des installations et équipements,
- une maintenance préventive des équipements par des sociétés spécialisées,
- le fioul et les autres produits potentiellement dangereux sont stockés sur rétention,
- les consignes de sécurité sont affichées et un permis de feu est délivré par le chef d'exploitation pour chaque travail par point chaud (chalumeau....).

Les moyens d'intervention et de secours présents sur le site seront :

- un poteau incendie à 150 m au sud-est, le long de la départementale 124,
- une réserve incendie
- à proximité du stockage de fioul : un extincteur portatif à poudre polyvalente de 6 kilogrammes, avec la précision : « Ne pas se servir sur flamme gaz » ;
- à proximité des armoires électriques ou locaux électriques : un extincteur portatif « dioxyde de carbone » de 2 à 6 kilogrammes. Ces extincteurs sont vérifiés régulièrement par une société spécialisée.